

Solidarités LA CHAPELLE SUR ERDRE Ecologie

N° 16 – juin 2003

Journal d'information citoyenne

LE DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET D'AEROPORT : UNE AVANCEE

Le débat public sur le projet d'aéroport dit « de Notre-Dame-des-Landes » vient de se terminer. Depuis trois ans, une équipe de Solidarités-Ecologie étudie le projet. Nous avons apporté notre contribution aux différentes réunions publiques qui se sont tenues dans tout l'Ouest. Nous avons sollicité et participé à la désignation du cabinet d'expertise complémentaire. Notre document de décembre, *"Un autre développement pour l'Ouest, contribution au refus d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes ou ailleurs"*, a été diffusé très largement, il n'a pas vieilli et reste disponible.

Ce débat public a permis une large expression des populations concernées, il a permis d'envisager l'impact d'un tel équipement sur la vie des habitants du nord de Nantes. Il a obligé les "décideurs" à s'expliquer.

Saturation de plus en plus lointaine

L'aéroport de Nantes Atlantique pourrait être saturé vers 2025, voire plus. Nous l'annonçons dans notre document, l'expertise complémentaire le confirme. En outre, celle-ci n'a pas tenu compte de la progression de la concurrence du TGV, ni des recommandations de la Commission Européenne sur la vérité des prix qui induirait une forte augmentation des coûts du transport aérien, ni de la diminution du pouvoir d'achat, ni de la crise de l'aviation en général. Ces éléments retarderont encore l'éventuelle saturation.

Un marché en plein marasme

Les partisans du projet affirment que: « c'est le marché qui commande ». Il commanderait plutôt aujourd'hui la plus grande prudence. De nombreuses compagnies aériennes internationales ont disparu, victimes d'une concurrence forcée, entraînant leurs lots de licenciements. Dans notre région, tous les aéroports sont déficitaires. A Angers, la collectivité subventionne 55,6 euros par passager pour maintenir l'activité de l'aéroport. A Nantes Atlantique, le trafic

baisse depuis deux ans, perdant 330 000 passagers. Depuis le début du débat, deux compagnies ont cessé de desservir les lignes régulières vers Alger et Bruxelles. Il ne reste qu'une ligne régulière internationale, Nantes/Londres. Récemment, la compagnie assurant les vols vacances en charters a récupéré les créneaux horaires d'Air Lib sur Orly, elle n'assurera donc pas les déplacements pour cet été. Voilà l'état du marché !

L'aviation est le moyen de transport collectif le plus consommateur d'énergie par km-passager. Les prévisions sont établies pour 2050 alors que les réserves en hydrocarbures risquent d'être épuisées.

Mieux utiliser les aéroports existants

Chacun des aéroports de l'Ouest essaie de développer son trafic. Un nouvel aéroport, plus gros, rendrait leur situation encore plus difficile. Globalement, c'est du gaspillage d'argent public. Faire fonctionner les aéroports existants en collaboration, en réseau est une alternative crédible, malgré les obstacles législatifs à surmonter. C'est probablement la solution d'avenir. Elle implique des changements d'habitudes. Une forte volonté politique est nécessaire.

A notre demande, une étude technique a été menée sur un projet de plate-forme aéroportuaire Nantes-Atlantique-Saint-Nazaire : vols charters sur Saint-Nazaire ; vols réguliers sur Nantes-Atlantique. Avantages : utilisation de l'existant, excellentes dessertes, coût d'investissement très inférieur, développement du tourisme sur la côte... Inconvénients : proximité des sites "Seveso" (différents points restent à préciser), population subissant des gênes sonores plus nombreuses (mais gênes moindres car réparties). Cette étude est une avancée par rapport à notre demande initiale d'étudier les capacités de l'ensemble des aéroports de l'Ouest, dans la perspective d'un fonctionnement en réseau. Cette étude globale n'a pas été menée.

Aggravation de l'étalement urbain

Si ce projet voyait le jour à Notre-Dame-des-Landes, l'espace situé entre Nantes, et l'aéroport s'urbaniserait. Plus d'agriculture mais des constructions, des routes, un deuxième périphérique avec franchissement de la Loire et de l'Erdre... Certains parlent de voie ferrée...



Les coûts de toutes ces infrastructures ne sont pas intégrés dans l'estimation du coût de l'aéroport. Cette urbanisation désertifierait les zones les plus éloignées du département mais également les autres villes de l'Ouest. Nantes pourrait jouer dans la cour des grandes métropoles européennes. Mais quelle est la vie dans ces grandes métropoles ? Embouteillages quotidiens, éloignement de la nature, pollution, insécurité...

Refuser un nouvel aéroport, à Notre-Dame-des-Landes ou ailleurs

Les élus de Grandchamp-des-Fontaines et de Treillières ont refusé ce projet d'aéroport. Nous les en félicitons. Espérons que le Ministre des Transports, à qui nous allons écrire, soit guidé par la même sagesse. Notre région n'a pas à subir un modèle de développement hypertrophiant une métropole au détriment du reste du territoire. Beaucoup de régions le regrettent aujourd'hui. L'Ouest peut être pilote pour un autre modèle de développement : en réseau, optimisant l'existant et les complémentarités, rejetant la fuite en avant dans le « tout économique » ■

Après La Source... Les Perrières

L'urbanisation de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Perrières va commencer cette année, la réalisation du rond point du Port aux Cerises sur la route de Sucé était un préalable pour avoir deux accès à ce futur quartier, l'autre accès se faisant par le quartier de la Source.

Cette nouvelle ZAC va comporter plus de 800 logements qui seront construits, sur un délai de 10 ans, sur une superficie de 53 hectares environ. Elle jouxtera au sud la ZAC de la Source, à l'ouest la Coutancière, à l'est la route de Sucé et au nord des terres agricoles qui descendent vers le ruisseau de Rupt. Le plan de zonage délimite 4 types de zones qui se répartissent de la manière suivante :

Zone		Surface en Hectares	Nombre de logements	
ZA	Immeubles HLM et privés	3,7	270	
	Petits immeubles HLM et privés	3,5	268	
ZB	Pavillons groupés	4,2	139	
	Pavillons sur lot libre	7	130	
ZE	ZE 1	Ferme du Plessis		
		Partie communale	0,3	Equipement socio-éducatif
	Partie privée	0,7	Néant	
	ZE 2	Equipement scolaire	0,7	Dont parking 0,2 Ha
	ZE 3	Salle des fêtes	1,3	Dont P train-tram 0,6 Ha
ZN	Espaces naturels	7,3		
	Espaces verts	8,5		
Espaces publics	Voies, noues (fossés), mails	16,1		
	<i>Total</i>	52,4 Ha	807 Logements	

L'urbanisation de ce quartier va permettre de répondre à la demande de logements sur la commune et de rattraper une partie de notre retard en matière de logements sociaux puisqu'il est prévu 40 % de logements de ce type comme cela a été le cas pour la Source.

Solidarités-Ecologie souhaite qu'un maximum de personnes participent à la réflexion pour que les habitants des Perrières puissent vivre dans un quartier qui ne soit pas une cité dortoir et s'intègrent dans la vie de la commune et de l'agglomération. Pour cela nous proposons :

- ✓ De réfléchir à la notion d'éco-quartier comme cela se fait à Nantes pour l'urbanisation de l'Île de Nantes. Cela permet de créer des structures qui favorisent une vie de quartier : locaux pour se rencontrer, équipements de proximité pour les loisirs.
- ✓ D'agir auprès de la Communauté Urbaine et de la Région pour que le train-tram, avec un arrêt Port aux Cerises, soit réalisé dans les plus brefs délais.
- ✓ De réfléchir à l'implantation de commerces de proximité pour les quartiers situés au nord du centre ville, qui hébergeront à terme plus de 5000 habitants.
- ✓ D'étudier la faisabilité d'une école pour les quartiers du nord de la commune. Cette école pourra être conçue pour accueillir d'autres activités socioculturelles.
- ✓ De veiller à la bonne réalisation des voiries conformément au projet qui prévoit un partage entre tous les utilisateurs, voitures, vélos et piétons.
- ✓ D'intégrer les bois et les haies dans les projets et les protéger pendant les travaux.
- ✓ D'agir auprès des promoteurs pour qu'ils envisagent de construire des logements avec le label Haute Qualité Environnementale ■

UNE SITUATION TRISTEMENT "STATIONNAIRE" !

Au cours du 20^{ème} siècle, l'automobile a colonisé les villes en occupant de plus en plus de surface au détriment des espaces verts et des espaces laissés aux piétons. Cette tendance ne rencontrant que peu de résistance, on est alors arrivé à une situation tellement insupportable qu'elle a fini par générer une réaction dont on peut observer le résultat lors du réaménagement des rues dans les centres villes. Ainsi la loi sur l'air de 1996, a obligé les concepteurs à inclure des aménagements cyclables pour tout projet routier. L'objectif est de ne pas abandonner les villes aux seules voitures, mais de favoriser une cohabitation intelligente des différents modes de transport et de permettre

aux piétons et cyclistes de se réapproprier une partie de l'espace.

L'esprit qui a présidé au réaménagement du centre de la Chapelle témoigne de cette évolution et du souhait de ses concepteurs de proposer une alternative crédible à la voiture. Ainsi, afin de favoriser la rotation des véhicules, les automobilistes sont maintenant invités à garer leur voiture sur un emplacement en zone bleue dans les rues proches du centre ou pour un stationnement sans limitation de durée sur un des parkings situés derrière l'église.

Malgré cette facilité, les Chapelains constatent régulièrement que les deux trottoirs de la rue de la Gascherie sont occupés par des voitures en stationnement, les piétons étant obligés de marcher au milieu de la chaussée à leurs risques et périls. Alors que le simple bon sens et la plus élémentaire courtoisie voudraient que les Chapelains se respectent quel que soit le mode déplacement choisi, les piétons mécontents sont obligés de se plaindre pour que leur droit à se déplacer en sécurité soit garanti.

L'occupation des trottoirs par les voitures est une pratique fréquente dans de nombreuses rues de la Chapelle, ce qui pénalise les piétons, les personnes à mobilité réduite et le passage des poussettes, et rend les déplacements dangereux.

- Faut-il systématiquement installer des plots en rive des trottoirs pour empêcher les voitures de stationner ?
- La police municipale ne peut-elle pas être mandatée pour faire respecter la loi aux personnes qui l'auraient oubliée ?

Solidarités Ecologie a donc décidé d'organiser une manifestation dans la rue de la Gascherie pour attirer l'attention de la municipalité sur cette situation inadmissible.

le samedi 21 juin de 10 heures à 12 heures.

Même si vous ne disposez que de peu de temps, venez soutenir cette action.

La municipalité de Treillières a fait deux campagnes de sensibilisation sur le stationnement sur les trottoirs dès son élection en 2001. Mais, quelques mois plus tard, Ouest France titrait: "Anarchie du stationnement dans le bourg". Le journaliste décrivait les mesures prises par les élus qui n'avaient constaté aucune amélioration du comportement des automobilistes malgré le déplacement du supermarché qui avait libéré des dizaines de places dans le centre. Interdiction de stationner rue du Champ de Foire, mise en place de plots rue de la Mairie et verbalisation des contrevenants ont alors été décidés. Tous les utilisateurs des trottoirs doivent apprécier ■



LA GESTION DES DECHETS

Lorsque des membres de Solidarités Ecologie ont envisagé de réfléchir sur la question des déchets, il est apparu opportun de contacter les associations qui ont une réflexion et agissent dans ce domaine. C'est pourquoi un collectif regroupant :

- Le Groupe Nature et Environnement
- Du Jardin au Paysage
- La Confédération Syndicale des Familles
- Association des Jardiniers de France

se réunit régulièrement à la Maison de la Nature.

Les premières actions de ce groupe ont été de demander à la Municipalité de faire paraître un article dans la Revue Municipale pour rappeler les modalités de collecte et de tri, en vigueur actuellement sur notre commune. Il a été également demandé à la Communauté Urbaine de pouvoir discuter de l'évolution de cette collecte pour les années à venir. L'objectif du collectif est d'agir pour une diminution de la quantité de déchets

produits par les particuliers. Nous réfléchissons donc à des actions en vue de favoriser le compostage individuel des déchets verts et des déchets ménagers putrescibles. Pour cela, nous demandons à la Communauté Urbaine que les habitants de la Chapelle puissent participer à l'expérimentation sur l'utilisation des composteurs qui vont être achetés cette année par la CUN (4000 unités). Par ailleurs, nous envisageons de faire la promotion du compostage lors de la Vitrine Associative de septembre prochain et nous vous y donnons rendez vous.

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont des compétences de la CUN, il est nécessaire que les Associations et les citoyens puissent dialoguer avec les élus et les techniciens de cette collectivité pour chercher ensemble les chemins du développement durable.

La gestion des déchets dans la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les habitants des 12 communes regroupées au sein de la Communauté de Communes d'Erdre

et Gesvres trient ensemble leur déchets. Malgré cela, ces derniers sont en constante augmentation et une réflexion est menée actuellement sur leur gestion.

Pour l'instant, les déchets non recyclés vont sur le site de Treffieux. Ce site est géré par le syndicat mixte Centre Nord Atlantique. En tenant compte des tonnages actuels, il devra fermer en 2018. Il n'absorbe pas tout et une autre partie des déchets s'en va vers les établissements Séchet en Mayenne. Il est facile d'imaginer, étant données les distances et les tonnages, le coût du traitement de ces déchets. Rappelons que la CCEG génère 10.000 tonnes d'ordures par an (chiffre de 2001)

Les élus de la CCEG ont décidé le principe du stockage des déchets au plus près. Pour cela, chaque commune devra fournir prochainement un site de stockage potentiel. Après études et concertation, la CCEG décidera d'un lieu commun ■

**DIMANCHE 22 JUIN 2003 à NOTRE DAME DES LANDES
Pique-Nique contre l'aéroport. VENEZ NOMBREUX !**

Quelques réflexions sur l'eau

- Les actions au plan local

De plus en plus, les médias se font l'écho des problèmes d'eau que va connaître la planète dans le siècle à venir. L'an dernier, Solidarités-Ecologie a organisé deux réunions publiques afin d'inviter la population du canton à prendre conscience de la situation de nos rivières. Depuis nous sommes restés vigilants sur tout ce qui concerne les atteintes à l'environnement autour de tous les points d'eau. A la Chapelle-sur-Erdre, nous avons alerté la CUN et la municipalité pour des irrégularités sur la zone de Gesvrines. A ce jour, seule la commune de la Chapelle a fait suite à notre requête. L'entreprise Trouillard a commencé à se mettre aux normes. Une mise en demeure a été envoyée aux autres sociétés riveraines du Gesvres qui tolèrent des dépôts d'ordures "sauvages" sur leur parcelle.

S'agissant de l'Erdre, après deux automnes où les activités nautiques ont été réduites suite aux cyanobactéries, où en sommes-nous ?

Il est fort probable que cette situation perdure pendant plusieurs années encore. Cependant les choses sont prises en main. D'abord l'EDEN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable) a lancé des études pour mieux connaître l'origine de cette pollution. Les premiers résultats, qui demandent à être confirmés, suggèrent un rôle important de l'agriculture dans le large bassin versant de l'Erdre depuis Candé. Mais les zones urbaines ne sont pas sans reproche. Ainsi, la communauté urbaine vient de lancer des travaux pour réduire les échappées directes d'eaux usées de Sucé-sur-Erdre.

Nous espérons également que la mise en place des commissions locales de l'eau (CLE) dont l'une a pour compétence le bassin de l'Erdre, va permettre de modifier les comportements. Le rôle des CLE est de choisir les actions et les stratégies pour une meilleure qualité de l'eau.

A partir des résultats des études en cours, il faudra agir et les mesures devront être à la hauteur des enjeux sinon rien ne changera.

- Les activités humaines et la consommation d'eau

Notre devoir de citoyen est d'alerter nos responsables lorsque il y a atteinte à l'environnement, mais nous devons aussi nous interroger individuellement sur notre comportement. Aujourd'hui, dans les pays industrialisés du Nord, nous imaginons difficilement que nous pourrions un jour manquer d'eau. Ces pays bénéficient de réserves stables, dans lesquelles ils puisent sans compter. Mais ils doivent comprendre qu'au rythme actuel de consommation, ils finiront par manquer d'eau. Cette hausse continue de la consommation, provoquée par l'industrialisation, l'agriculture intensive et la croissance démographique épuise rapidement les ressources hydriques.

Quelques chiffres pour nous mettre devant la réalité :

De manière directe et indirecte, un Nord-Américain utilise 1280 m³ d'eau par an, un Européen 694 et un Africain 86.

En France, notre consommation directe d'eau pour l'usage domestique est de 120 litres/jour/habitant :		
toilette	46,8 l	(39%)
sanitaire	24 l	(20%)
lave-linge	14,4 l	(12%)
vaisselle	12 l	(10%)
cuisine	7,2 l	(6%)
arrosage	7,2 l	(6%)
lavage voiture	7,2 l	(6%)
boisson	1,2 l	(1%)

De manière indirecte, nous consommons également de l'eau, notamment pour notre alimentation. La quantité d'eau nécessaire pour produire 1 kg des denrées suivantes est :
- blé 900 l
- maïs 1400 l
- riz 3000 l
- poulet 3500 l
- bœuf 100 000 l

Ces chiffres doivent nous inviter à réfléchir à nos comportements. Rappelons ce que dit l'article 1^{er} de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 "L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général".

Info : Le pique-nique de l'Association Solidarités-Ecologie aura lieu le **dimanche 7 Septembre** au même endroit que l'année dernière : "**Le Cailloux blanc**" à Treillières.

Les adhérents, sympathisants, et tous ceux qui voudraient nous rejoindre sont cordialement invités à cette journée conviviale. Les personnes volontaires pour aider à la préparation et qui ont des idées pour l'animation sont les bienvenues. Elles sont invitées à se **faire connaître auprès de :**

Jacques Coupard - 17, rue des Chênes - 44240 La Chapelle sur Erdre

mél : jcoupard@wanadoo.fr

<p align="center">Solidarités Ecologie 17, rue du Cèdre 44240 La Chapelle sur Erdre</p> <p>Rédaction : Pascale COUPARD, Jacques COUPARD, Michel LACOURARIE, Henri GRACINEAU, Gaby HERAULT, Geneviève LEBOUTEUX, Jean Paul MINIER, Yves PIFFARD, Dominique VERDIER, - dessins : Bertrand GESLIN. ISSN N° 1270-2927 – dépôt légal : juin 2003 Imprimerie La Contemporaine – Nantes</p>	<p align="center">Bulletin d'adhésion :</p> <p>NOM, Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Signature :</p> <p>Adhère à l'association Solidarités Ecologie (cotisation individuelle 11,5 € – couple 15,5 € – chômeurs et étudiants 4,5 €)</p>
--	---